

12 FEV. 2020



Délibération n° 18

AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-18_06_02_2020-DE
Regu le 07/02/2020

Séance du 6 février 2020 à 19 heures

Le six février deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Espère, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (46)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. GARD Michel (CIEURAC), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (22)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-18_06_02_2020-DE
Regu le 07/02/2020

Service : Voirie

Objet : Travaux d'aménagement de la rue du groupe Vény à Cahors – Convention de financement des travaux avec le Conseil départemental du Lot

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 6 février 2020
Rapporteur : Jean Paul DUJOL

Service : Voirie

Objet : Travaux d'aménagement de la rue du groupe Vény à Cahors – Convention de financement des travaux avec le Conseil départemental du Lot

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Cahors a programmé les travaux de réaménagement de la rue du Groupe Vény en 2020.

Dans le cadre de ces travaux, le département souhaite aménager les espaces publics des archives départementales afin d'assurer une continuité qualitative des espaces publics communautaires et départementaux.

Ces aménagements consistent à réaliser la réfection des revêtements de ces espaces publics en enrobé ainsi que la réfection du réseau d'eaux pluviales.

Il est donc proposé pour faciliter la mise à œuvre de cette opération que :

- Le Grand Cahors assure la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage globale des travaux d'aménagement de la rue et des espaces publics du Département du Lot.
- Le Département intervienne, quant à lui, uniquement sous forme de participation financière aux travaux effectués par le Grand Cahors.

Le plan de financement est établi suivant la répartition ci-après :

Montant des travaux HT	69 135,00 € HT
Part du Département du Lot	9 135,00 € HT
Part du grand Cahors	60 000,00 € HT

L'ensemble de ces modalités de mise en œuvre est défini dans la convention en annexe soumise à votre approbation.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a. D'accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée du Département pour cette opération d'aménagement de espaces publics départementaux contigus à la chaussée de la rue du groupe Vény à Cahors ;

- b. D'approuver les modalités de mise en œuvre de cette opération, définies dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-jointe ;
- c. D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer ladite convention, à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE